

RAPPORT
A M. Le Préfet des Ardennes
SUR LA SITUATION
DES
ARCHIVES DEPARTEMENTALES
DES ARDENNES
PAR
Ed. SENEMAUD

ARCHIVISTE DU DEPARTEMENT

//////////
E.S
\\\\\\\\\\\\\\\\

CHARLEVILLE
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE F. DEVIN ET A. ANCIAUX, Succr
37-39, rue de l'Arquebuse, 37-39 et 18 Rue de Clèves
1878

RAPPORT
SUR LA SITUATION DES ARCHIVES
1878
Par Ed. Sénemaud

Local

Le nouveau bâtiment des Archives, dont j'ai pris possession à la fin de décembre 1877 a reçu l'intégralité des papiers renfermés dans l'ancien local.

L'installation est donc définitive. Les papiers de toutes les séries, antérieurs e postérieurs à 1790, sont en ordre et classés dans le nouveau local, qui se trouve à peu près aujourd'hui complètement approprié. Il ne reste à terminer, pour assurer la conservation des Archives, que quelques menus travaux que je désirerais voir entreprendre le plus tôt possible. Ces travaux sur lesquels j'ai appelé votre attention et celle de M. l'Architecte, lors de votre dernière exploration du dépôt, consistent dans l'établissement de persiennes aux fenêtres des deux pièces du premier (maison Bourdier), attenant au cabinet de l'Archiviste ; dans la construction d'un second râtelier pour la pièce du troisième (maison François), qui renferme les plans, et dans la pose d'un rideau devant servir à abriter les collections contre les ardeurs du soleil ; enfin dans le *dessèchement* et l'assainissement de la pièce du rez-de-chaussée (maison François), où par certains temps l'eau ruisselle, et dont l'humidité constante ne tarderait pas, s'il n'y était porté remède à pourrir les papiers de la série M, classés dans les deux pièces qui viennent à la suite.

Acquisition et copies de documents

Les copies et analyses de titres anciens que j'ai fait continuer encore cette année à la bibliothèque de Reims, forment un registre in-folio de 193 feuillets. Ces titres concernent les droits de l'abbaye de Saint-Remy de Reims, et intéressent 45 communautés ou localités du département des Ardennes.

Versements de papiers

Les versements reçus aux Archives et vérifiés depuis le 30 juillet 1877 jusqu'au 4 mai 1878, un peu moins nombreux que ceux de l'année dernière proviennent :

1° De la Trésorerie générale : 806 rôles et états, et 103 registres à souches pour l'arrondissement de Mézières, qui ont formé 28 liasses.

2° Des bureaux de M. l'Agent-Voyer en chef : 4 registres et 3 liasses.

3° De la 3^e Division : 2 registres et 69 liasses.

4° Du Greffe du Conseil de préfecture : 67 liasses.

Total : 6 registres, 167 liasses.

Classement

Les travaux de dépouillement, de classement et de rédaction, accomplis par l'Archiviste et par l'employé auxiliaire, se rapportent aux séries suivantes :

1° Archives départementales antérieures à 1790, série B : Bailliage d'Arches et Charleville ; Bailliage de Lumes ; Bailliage royal de Mohon, de 1631 jusqu'en 1790, depuis l'article 251 jusqu'au n° 657, registres et liasses comprenant 407 articles.

2° Archives départementales postérieures à 1790

Mise en ordre et classement des séries K (lois, ordonnances et arrêtés), et L (documents relatifs aux administrations de département, de district et de canton, depuis la division de la France en département jusqu'à l'institution des préfectures en l'an VIII).

Série M (personnel et administration Générale).....6 registres, 66 liasses

Série O (administration et comptabilité communale).....1 registre, 491 liasses et portefeuilles

Série P (finances).....3 registres, 209 liasses.

Série Q (domaines nationaux).....1 liasse

Série R (guerre et affaires militaires).....39 liasses

Série S (travaux publics).....27 liasses

Série T (instruction publique, sciences et arts).....13 liasses

Série U (justice).....1 liasse

Série V (cultes).....1 liasse

Série X (établissements de bienfaisance).....17 liasses

10 registres, 865 liasses.

À la série O appartiennent 279 portefeuilles de liasses et pièces provenant de la révision des papiers de l'administration communale, depuis la commune de Machault jusqu'à celle d'Yvernaumont. Ce travail de classement nouveau et de révision, commencé il y a trois ans, vient d'être terminé. Tous les papiers de l'administration communale, à l'exception de ceux du dernier versement, sont aujourd'hui classés pour chaque commune sous les rubriques suivantes :

Agents salariés des communes ; - biens communaux ; - travaux communaux ; - aliénations, acquisitions, dons et legs. Ils sont contenus dans 562 portefeuilles.

Les opérations de classement et de révision ont fait éliminer un certain nombre de papiers reconnus inutiles et bons à supprimer, qui forment 44 liasses.

L'Archiviste s'est encore occupé dans le courant de l'année, de la rédaction des tables de l'inventaire des Archives de la ville de Mézières, - et de la rédaction des séries D et K et des tables de l'inventaire des Archives hospitalières de Château-Porcien, antérieures à 1790. Ce travail terminé depuis peu, sera prochainement soumis à l'approbation de M. le Ministre.

Inventaire des archives départementales

La 12e livraison de l'inventaire, composée de trois feuilles d'impression, qui sera mise sous les yeux de MM. les membres du Conseil général, comprend :

1° Les articles 243 à 277, pour la fin de la série G : églises paroissiales et fabriques, bénéfiques, chapelles, aumôneries.

2° Les articles 1 à 16 de la série B, concernant la Cour souveraine d'Arches, 1^{ère} partie, relatifs aux ordonnances du prince et aux causes ordinaires et extraordinaires. Les articles suivants jusqu'au n° 173, remis à l'imprimeur, terminent la cour souveraine et commencent le bailliage d'Arches et Charleville (plumitifs, causes ordinaires et actes extraordinaires).

Les titres et papiers inventoriés depuis les sessions d'août et décembre 1877, se rapportent également aux fonds constituant la série B (cours et juridictions), la plus nombreuse actuellement de nos Archives, qui ne comprenaient il y a vingt ans pour cette même série qu'un chiffre fort minime, 15 articles augmenté successivement depuis cette époque et formant aujourd'hui plus de 3,500 articles, susceptibles de recevoir de nouveaux accroissements.

L'analyse des documents inventoriés depuis la fin du mois d'août 1877 comprend 177 articles, commence au n° 174, et se termine au n° 350, dans l'ordre qui suit :

B 174-195. – Bailliage d'Arches et Charleville. – Registre de contrôle, d'insinuations et d'ensaisinement, 1680-1790.....	22 registres
B 196-199. - Bailliage d'Arche et Charleville. – Enregistrement de publications et d'adjudications de biens, 1783-1788.....	4 registres
B 200-203. – Actes extraordinaires, affirmations de voyages, etc., 1689-1790.....	4 registres
B 204-261. – Bailliage d'Arches et Charleville. – Qualités et feuilles d'audiences, 1627-1659.....	58 liasses
B 262-300. – Bailliage d'Arches et Charleville. – Qualités de sentences, 1660-1790....	39 liasses
B 301-314. – Bailliage d'Arches et Charleville. – Sentences rendues sur pièces, 1668-1789.....	14 liasses
B 315-340. – Bailliage d'Arches et Charleville. – Enquêtes et informations, 1631-1790.....	26 liasses
B 341-344. – Bailliage d'Arches et Charleville. – Interrogatoires sur faits et articles, 1640-1789.....	4 liasses

B 345-347. – Bailliage d’Arches et Charleville. – Jugements rendus sur requêtes, 1637-1790.	3 liasses
B 348-350. – Bailliage d’Arches et Charleville. – Procès-verbaux et actes extraordinaires, 1640-1700.....	3 liasses

Total : 30 registres in-folio papier, de 5.086 feuillets
147 liasses, comprenant 1 pièce parchemin, et 18.500 pièces papier.

Archives des sous-préfectures. – Bibliothèques administratives

Le classement des Archives des sous-préfectures, peu avancé, sera repris et rendu plus facile, par suite de l’enlèvement des papiers antérieurs à 1830, et de leur transport à la préfecture. Les dossiers d’affaires terminées depuis longtemps, se trouvent pour chacune des sous-préfectures entassées dans les locaux où ils sont exposés à de nombreuses causes de destruction. Cette quantité de papiers, inutile pour l’expédition des affaires, nuit considérablement au classement des papiers modernes, et peut expliquer jusqu’à un certain point les difficultés rencontrées par l’Administration pour leur mise en ordre. Plusieurs fois déjà, MM. Les Sous-Préfets ont demandé à en être débarrassés. Le ministère a réclamé souvent leur transport à la préfecture. La circulaire du 2 janvier 1861, relative à cette opération, n’a pu jusqu’alors être suivie d’effet pour notre département. Les locaux consacrés aux Archives départementales étaient restreints, mal disposés, et tellement insuffisants qu’il ne pouvait être question d’appliquer la mesure. Aujourd’hui le bâtiment des Archives départementales présente assez d’étendue pour qu’il soit possible de satisfaire au vœu de l’Administration. Les papiers des quatre sous-préfectures, antérieurs à 1830, y trouveront place sans gêner le service. Le travail de classement et le transport à la préfecture pourront donc commencer l’année prochaine. J’estime qu’une somme de 500 francs est nécessaire pour couvrir tous les frais de la première année. Je vous prierai, Monsieur le Préfet, de vouloir bien inscrire ce crédit nouveau de 500 francs au budget de 1879.

Le service des bibliothèques administratives fonctionne aussi régulièrement que possible. Les abonnements sont exactement servis. Plusieurs ouvrages d’administration ont été acquis pour les cinq bibliothèques de la préfecture et des sous-préfectures qui recevront encore cette année l’album des Archives départementales, publié par le ministère de l’intérieur.

Archives communales et hospitalières

13 inventaires d’Archives communales antérieures à 1790 ont été adressés au ministère dans le cours de cette année. Quelques autres, envoyés en rectification, ne sont pas encore revenus à la préfecture.

La somme de 250 francs, accordée par le Conseil général pour primes d’encouragement aux secrétaires de mairie, rédacteurs d’inventaires communaux, a été répartie, pour l’année 1877, ainsi qu’il suit :

A MM. Magnin, secrétaire de la mairie de Baâlons.....	50 francs
---	-----------

A MM. Poursaint, secrétaire de la mairie de Barbaise.....	25 francs
A MM. Ravignaux, secrétaire de la mairie de Chémery.....	30 francs
A MM. Larue, secrétaire de la mairie de Chéhéry.....	20 francs
A MM. J. Bocquillet, secrétaire de mairie de Clavy-Warby.....	25 francs
A MM. Laurent, secrétaire de la mairie de Dommery.....	25 francs
A MM. Henry, secrétaire de la mairie de Omicourt.....	25 francs
A MM. Salmon, secrétaire de la mairie de Raillicourt.....	50 francs

J'ai parlé plus haut des tables de l'inventaire des Archives de la ville de Mézières, et de l'inventaire des Archives hospitalières de Château-Porcien, qui sont terminés.

J'aurai l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous remettre un rapport spécial sur l'inspection des Archives communales et hospitalières.

Recherches et expédition

Les demandes de recherches adressées par les particuliers et les administrations, et les communications avec déplacement depuis le 1^{er} juillet 1877 jusqu'au 30 juin 1878, s'élèvent à 232. Six de ces recherches sont demeurées infructueuses.

51 demandes ont eu pour objet des recherches dans les archives antérieures à 1790, séries B (cours et juridictions). – C (administrations provinciales). – E (familles). – G (clergé séculier). – et H (clergé régulier). Elles proviennent de divers points du département : Charleville, Malandry, Mézières, Sedan et Vouziers. Des départements du Cher, de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et de la Seine. Une autre enfin, réclamant des renseignements sur le couvent de Bethléem, fondé par Philippe, bâtard de Nevers, m'a été adressée de Londres, le 1^{er} juin dernier.

Le produit des expéditions délivrées depuis le 1^{er} juillet 1877 jusqu'au 30 juin 1878, est de 45 francs pour 60 rôles.

Crédits pour 1879

Je demanderai, Monsieur le Préfet, les crédits suivants pour 1879 :

Article 1 ^{er} . – Appointements du conservateur des Archives.	3.600 francs
Appointements de l'employé auxiliaire.....	1.500 francs
Article 2. – Recherche et transport de la préfecture des papiers des greffes des tribunaux et des recettes des domaines de cantons.....	120 francs
Article 3. – Dépouillement extraordinaire des Archives, achats de cartons et établissement de tablettes, reliures.....	400 francs
Article 4. – Primes d'encouragement aux secrétaires des mairies pour la rédaction des inventaires des Archives communales antérieures à 1790.....	250 francs

Article 5. – Acquisition et copie de documents intéressant les Archives.....	200 francs
Article 6. – Publication de l’inventaire-sommaire.....	250 francs
Article 7. – Chauffage du bureau de l’Archiviste.....	100 francs
Article 8. – Inspection des Archives communales.....	500 francs
Article 9. – Gages d’un homme de peine.....	100 francs
Article 10. – Chauffage du concierge.....	125 francs
Article 11. – Classement et réunion au dépôt de la préfecture des papiers des sous-préfectures antérieurs à 1830.....	500 francs

Je terminerai ce rapport, Monsieur le Préfet, en recommandant à votre bienveillance et à celle du Conseil général, l’employé auxiliaire des Archives, M. Kèwe, chargé, sous ma direction, du classement et de la mise en ordre des Archives administratives.

L’Archiviste du département, Inspecteur départemental des Archives communales et hospitalières.

Edmond. SENEMAUD